

Mardi 16 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-28

DÉCISION MODIFICATIVE 2024

Le mardi 16 juillet 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Richard GALY - Bruno GENZANA - Clémence PARODI
Virginie PIN - Jean-Pierre RICHARD - Michel KELEMENIS - Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Roland MAY
- Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES :

Mme Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Élodie PRESLES a donné sa procuration à Michaël DIAN

ÉTAIENT ABSENTES :

Josy CHAMBON - Adeline DUMON - Chantal EYMEOUD - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration du 16 septembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

Vu la délibération n°2021-47 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 28 février 2024 relative au débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu la délibération n°2024-10 du Conseil d'Administration d'Arsud du 19 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu l'article 10 des statuts d'Arsud désignant le Directeur pour assurer le secrétariat des séances du Conseil d'Administration,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240716-2024-28-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Considérant :

- La décision modificative technique demandée par la Paerie régionale et générée par les cessions décidées en conseil d'administration ;
- Le versement par le FCTVA au titre des investissements 2022
- La demande de financement complémentaire demandée à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 18 270€ TTC correspondant au coût de mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour Arsud,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget, tel qu'il est proposé en annexe, sans faire apparaître :
 - Les informations statistiques et fiscales (déjà fournies par le budget primitif du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)
 - Les annexes sans objet, mentionnées sur le sommaire joint
- Pour mémoire :

	PRIMITIF		DM		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 725 060,68	1 946 791,32	2 081,00	139 975,73	1 727 141,68	2 086 767,05
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 040 000,00	6 040 000,00	23 851,00	23 851,00	6 063 851,00	6 063 851,00
TOTAL DU BUDGET	7 765 060,68	7 986 791,32	25 932,00	163 826,73	7 790 992,68	8 150 618,05

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240716-2024-28-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2024

TOTAL DES DEPENSES						
PRIMITIF		DM		TOTAL		
REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	
1 284 283,68	440 777,00	0,00	2 081,00	1 284 283,68	442 858,00	
5 411 395,00	628 605,00	18 270,00	5 581,00	5 429 665,00	634 186,00	
BUDGET	6 695 678,68	1 069 382,00	18 270,00	7 662,00	6 713 948,68	1 077 044,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT
BUDGET

TOTAL DES RECETTES						
PRIMITIF		DM		TOTAL		
REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	
1 312 409,32	634 382,00	134 394,73	5 581,00	1 446 804,05	639 963,00	
5 605 000,00	435 000,00	21 770,00	2 081,00	5 626 770,00	437 081,00	
BUDGET	6 917 409,32	1 069 382,00	156 164,73	7 662,00	7 073 574,05	1 077 044,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT
BUDGET

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité dont 2 abstentions.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 juillet 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240716-2024-28-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2024